

Commission de la formation et de la vie universitaire | CFVU

Séance plénière du lundi 2 juin 2025

Délibération n°2025-025

[Délibération] Règlementation des études de Polytech d'Orléans 2025/2026.

VU les articles L.712-6-1 et L.613-1 du code de l'éducation ;

VU les statuts de l'université d'Orléans ;

Considérant ce qui suit :

Il revient à la Commission de la formation et de la vie universitaire d'adopter les règles relatives à l'organisation du contrôle des connaissances, des compétences et la validation des examens.

La réglementation des études de Polytech est en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : La CFVU approuve à l'unanimité la réglementation des études de Polytech d'Orléans.

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur son site internet et transmise sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	1
Total :	20

Décompte des votes :

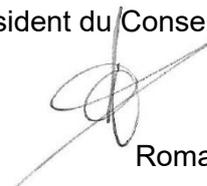
Abstentions :	0
Votants :	20
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 23 juin 2025

Le Président du Conseil Académique



Romain ABRAHAM

Destinataires de la délibération :

Monsieur le Recteur de l'académie, chancelier des Universités,
Vice-Président formation et vie universitaire,
La direction des services généraux,
La direction générale des services adjoint à la formation – Vie
étudiante Service juridique de l'université d'Orléans.

Modalité de recours contre la présente délibération :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'université d'Orléans, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.
Siège : Université d'Orléans – Château de la Source – 45000 Orléans.